



# Conseil économique et social

Distr. : Limitée  
1<sup>er</sup> juillet 2011

Français  
Original : Anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

### Deuxième session

Bangkok, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2011

## Projet de rapport

### I. Compte rendu des travaux

#### Point 4 de l'ordre du jour

#### Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux

1. Le Comité était saisi de deux notes d'information intitulées « Importance of disaster risk reduction in achieving the Millennium Development Goals » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/4) et « Addressing disaster risk reduction and development through improved data on disasters » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/5).

2. Une Table ronde de haut niveau a discuté des tendances récentes dans le domaine des catastrophes et de leurs aspects socioéconomiques et environnementaux. Y ont participé en tant qu'experts invités : M. Asit Kumar Mukutmoni, Sous-Secrétaire du Ministère des denrées alimentaires et de la gestion des catastrophes, Bangladesh ; M. Shankar Prasad Koirala, Co-secrétaire du Ministère de l'intérieur, Népal ; M<sup>me</sup> Crispina B. Abat, Chef de la Division de la planification, Office de la défense civile, Philippines ; et M. Dugkeun Park, Analyste principal, Agence nationale pour la gestion des situations d'urgence, République de Corée. Les travaux ont été présidés par le Président du Comité et animés par le Sous-Secrétaire du Ministère bangladais des denrées alimentaires et de la gestion des catastrophes.

3. M. Shankar Prasad Koirala a parlé des conséquences des inondations de Koshi de 2008 et des questions et problèmes qui en ont résulté. Le bétail et les logements avaient beaucoup soufferts. Une évaluation des dégâts avait été effectuée par la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À la suite des inondations de Koshi, le Népal a dû notamment faire face aux problèmes liés à la dépendance des populations vis-à-vis de l'aide humanitaire au cours de la phase de redressement, à la longue durée de la phase de secours, à l'augmentation du coût des infrastructures et au retard pris par les projets d'infrastructure. En 2009,

le Gouvernement népalais a adopté une stratégie nationale pour la gestion des risques de catastrophe.

4. M<sup>me</sup> Crispina B. Abat a présenté le Cadre national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe qui avait été mis en place dans son pays. La méthode en vigueur au niveau national était passée de la préparation et la réaction aux catastrophes dans les années 1980, à la réduction des risques de catastrophe à partir de 2005, en passant par la gestion des risques de catastrophe dans les années 1990. La loi philippine sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, promulguée en mai 2010, avait ouvert la voie à l'adoption d'une approche de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe d'un caractère holistique, intégré et proactif, destinée à réduire les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes.

5. M. Dugkeun Park a fait part des initiatives de la République de Corée en matière de coopération régionale et dit combien il était important que la région coopère pour réduire les risques de catastrophe. En octobre 2010, l'Agence pour la gestion des situations d'urgence de la République de Corée avait accueilli la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. La Conférence avait adopté la Déclaration d'Incheon et la feuille de route régionale ainsi que le Plan d'action, qui devait être réexaminé tous les six mois lors des réunions de la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes (ISDR) du Partenariat asiatique sur la réduction des catastrophes (IAP). M. Park a invité les partenaires et pays de la région à participer activement à la mise en œuvre de la première initiative régionale relative à la réduction des risques de catastrophe par l'adaptation aux changements climatiques.

6. M. Asit Kumar Mukutmoni a dressé le tableau des défis pressants posés par les catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes avaient aggravé la pauvreté et l'inégalité, et anéanti les progrès des pays en matière de développement. Notant que les catastrophes étaient de plus en plus nombreuses et que, malgré un moins grand nombre de morts, les pertes économiques avaient augmenté, il a insisté sur la nécessité de coordonner les efforts de réduction des risques de catastrophe pour mieux s'attaquer aux problèmes posés par l'augmentation des risques. En tant qu'animateur de la table ronde de haut niveau, il a fait un résumé de différentes interventions à soumettre au Comité.

7. À la suite de la table ronde, le Comité a commencé ses travaux sur ce même point de l'ordre du jour.

8. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Mongolie, Pakistan et Fédération de Russie.

9. Il a été noté que, ces dernières années, les pays de la région étaient devenus davantage sujets aux catastrophes de différents types, qu'il s'agisse d'inondations, de sécheresses, de désertification, de conditions météorologiques frappant l'agriculture, de tempêtes de neige ou de poussière, d'incendies, des tremblements de terre et de tsunamis qui touchaient des millions de personnes. Les dégâts économiques causés par les catastrophes ont augmenté d'autant, et le développement économique et social durable des pays touchés en ont souffert.

10. De vives inquiétudes ont été exprimées quant aux menaces posées par les catastrophes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'on a souligné qu'il était important d'incorporer des programmes de réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement. À cet égard, un représentant a remercié le secrétariat pour la mise au point d'une approche intégrée de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de développement socioéconomique.

11. Plusieurs délégations ont adressé leurs remerciements à la communauté internationale pour le soutien apporté en matière de réduction des risques de catastrophe, en mentionnant notamment la CESAP, l'ISDR, le PNUD et d'autres organisations des Nations Unies, et elles se sont félicitées des perspectives de développement de la coopération régionale pour continuer à réduire les risques posés par les catastrophes. On s'est félicité du triangle de la connaissance que proposait la Secrétaire exécutive de la CESAP, pour un partage des connaissances sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe dont profiterait mutuellement la Chine, l'Indonésie et le Pakistan, et il a été proposé que la CESAP continue à favoriser une telle collaboration régionale entre les pays.

12. Une délégation a fait observer qu'un plan d'action concernant la mise au point d'un mécanisme international efficace efficient de gestion des situations d'urgence avait été présenté lors de la troisième session de la Plateforme pour la réduction des risques de catastrophe.

13. Le Comité a convenu que la production de données sur les catastrophes comparables dans le temps et entre différentes catastrophes et régions représentait un véritable défi et que les pays en développement avait besoin de conseils et d'aide pour renforcer leur capacité de rassembler des statistiques fiables sur les catastrophes et d'établir de bases de données nationales. Une coordination entre les organismes de gestion des catastrophes et les bureaux de statistique était également indispensable.

#### **Point 5 de l'ordre du jour**

#### **Application du Cadre d'action de Hyogo**

14. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CDR(2)/1 intitulé « Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique » et du document d'information E/ESCAP/CDR(2)/INF/8, intitulé « *Achievements and challenges in implementing the Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific* ».

15. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan et République démocratique populaire lao.

16. Conscient que la réduction des risques de catastrophe est fondamentale pour le développement socio-économique, le Comité a insisté sur l'importance d'introduire des stratégies, des plans et des programmes appropriés, en particulier pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement, pour créer et renforcer les mécanismes nationaux de réduction de ces risques, et pour réaliser les principales activités prévues dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités

résilientes face aux catastrophes<sup>1</sup>. Le Comité a relevé que différents pays avaient progressé dans l'élaboration de politiques nationales et dans la mise en place de dispositifs institutionnels aux niveaux provincial et local en vue de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, ce qui avait considérablement amélioré leurs capacités de renforcement de la résilience.

17. Le Comité a pris note des défis rencontrés dans l'application du Cadre d'action de Hyogo. L'une des principales difficultés résidait dans la mise à disposition de données sur les catastrophes destinées à être intégrées aux stratégies de réduction des risques. Les limites liées à la disponibilité des données empêchaient en particulier de remédier à la vulnérabilité sociale. Un représentant a exprimé son soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour compiler des statistiques sur les catastrophes régionales à partir des sources officielles gouvernementales, en collaboration avec des organismes partenaires, dont le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre asiatique de prévention des catastrophes.

18. Le Comité a souligné l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement économique et social et a pris note des progrès réalisés par plusieurs pays à cet égard. Il a constaté que l'insuffisance des capacités institutionnelles était un facteur contraignant dans plusieurs pays, auxquels il faudrait apporter un appui dans le cadre d'initiatives de coopération régionale. À ce propos, les représentants de l'Afghanistan, du Cambodge et du Népal ont salué les services consultatifs régionaux du secrétariat en matière de réduction des risques de catastrophe.

19. Conscient que l'intégration de la réduction des risques de catastrophe allait dans le sens de l'application du Cadre d'action de Hyogo, le Comité a déclaré qu'à son sens il convenait d'accorder la priorité à ce domaine d'activité, ainsi qu'aux pays qui avaient beaucoup de retard dans l'application du Cadre d'action.

20. Un représentant a souligné que la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ne devait pas mettre l'accent uniquement sur les aspects économiques et sociaux, mais aussi sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies spatiales pour améliorer la préparation aux catastrophes. Il a indiqué à ce propos que la Fédération de Russie avait proposé, à la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, de chercher comment les organisations multilatérales pourraient utiliser les diagnostics et les techniques de l'hydrométéorologie pour rendre la préparation aux catastrophes plus efficace. Ce représentant a également proposé de partager l'expérience de son pays en matière de sûreté nucléaire.

21. Tout en saluant les efforts du secrétariat pour promouvoir la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales et des applications des TIC, plusieurs représentants ont insisté sur l'importance de renforcer la capacité des pays à utiliser plus efficacement les technologies de pointe pour se préparer aux catastrophes, notamment pour évaluer les risques et intervenir d'urgence. Les efforts du secrétariat pour dispenser aux institutions clés une formation sur l'évaluation des pertes et dommages après une catastrophe étaient très appréciés. Un représentant s'est déclaré très reconnaissant au secrétariat pour l'aide que

---

<sup>1</sup> A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2

celui-ci avait apporté à son pays sous forme de partage des connaissances, en particulier sur l'utilisation des applications spatiales pour renforcer la résilience face aux inondations.

22. Des représentants ont insisté sur la nécessité d'encourager les mécanismes de coopération régionale et de partage des ressources au service de la réduction des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques, notamment en ce qui concernait les TIC et les technologies spatiales, afin de mieux identifier les différentes sortes de dangers et d'améliorer la planification de la préparation, et de renforcer les partenariats et la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales.

23. Plusieurs représentants ont demandé au secrétariat de renforcer les partenariats et la collaboration avec d'autres organismes de l'Organisation des Nations Unies, comme le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des affaires spatiales, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et le Centre asiatique de prévention des catastrophes, dans le domaine de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe.

#### **Point 6 de l'ordre du jour**

#### **Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique**

24. Le Comité était saisi de deux notes du secrétariat sur, respectivement, le renforcement de la coopération régionale, des connaissances régionales et des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(2)/2), et le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est (E/ESCAP/CDR(2)/3).

25. Le Comité a souligné l'importance d'avoir des systèmes efficaces d'alerte précoce, et notamment de disposer en temps utile de prévisions hydrométéorologiques précises, pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets. Il a rappelé aussi combien il était important de s'assurer que les alertes rapides parviennent aux utilisateurs finaux et que ceux-ci les comprennent. Il a pris note de la demande d'une délégation visant à ce que le secrétariat, d'autres organismes et des pays partenaires apportent leur concours, y compris sous la forme de formation du personnel, à la création d'un système moderne d'alerte rapide faisant appel aux TIC pour la prévision des séismes et autres catastrophes naturelles. La même délégation a demandé également qu'un appui soit fourni pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes.

26. Le Comité a relevé que l'Association océanienne des télécommunications (PITA) était devenue le centre relais pour la région du Pacifique du Mécanisme de coopération régionale de la CESAP pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses.

27. Le Comité a pris note avec satisfaction de la publication du premier *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*,<sup>2</sup> fruit d'une initiative conjointe de la CESAP et du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Une délégation a souligné la pertinence et l'utilité du rapport, notamment pour la sous-région de l'Asie centrale.

28. Tout en rappelant que le rapport devait couvrir toutes les sous-régions, y compris le Pacifique, le Comité a débattu des éléments qui devraient figurer dans la prochaine parution, prévue en 2012. Parmi les nouveaux sujets envisagés figuraient l'analyse des effets des catastrophes du point de vue social, comportemental et psychologique, la sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe, l'investissement dans des infrastructures clés pour augmenter la résilience face aux catastrophes, le renforcement des capacités locales de réduction des risques de catastrophe, et les progrès accomplis par les mécanismes régionaux associés à la CESAP.

29. Évoquant les liens entre ce rapport régional et le *Rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophe*, le représentant du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a recommandé que les prochaines parutions des deux rapports, respectivement prévues en 2012 et en 2013, soient fondées sur des sources de données communes et des méthodologies comparables, et que la structure de leur contenu soit coordonnée, de façon à créer des synergies et maximiser leur impact.

30. Le Comité a pris note d'une suggestion du représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) visant à inclure dans le *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique* des analyses et des données relatives aux nouveaux risques urbains.

31. Le Comité s'est déclaré très favorable à l'idée de continuer à développer le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement. Le représentant du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a insisté sur le fait que ce portail permettait d'améliorer l'accès à des informations sur les bonnes pratiques, les solutions politiques et les programmes concernant la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement socio-économique. Le Portail Asie-Pacifique constituait une plateforme qui favorisait la coopération régionale, le réseautage et la formation de communautés de praticiens. Le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a déclaré qu'il approuvait et appuyait la poursuite du partenariat avec la CESAP.

32. Dans le cadre de la poursuite de la mise en place du Portail, le Comité a souligné le besoin de coopération régionale, et la nécessité d'améliorer l'accès aux données d'informations recueillies au niveau régional sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement au niveau national ainsi qu'aux connaissances et aux meilleures pratiques en la matière. Il a été convenu que le Portail devrait être ouvert à tous les utilisateurs à tous les niveaux pour que l'impact sur la réduction des risques de catastrophe et de la vulnérabilité face aux catastrophes soit significatif.

---

<sup>2</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Rapport 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique : protéger les acquis du développement, réduire la vulnérabilité aux catastrophes et bâtir la résilience en Asie et dans le Pacifique*.

33. Le Comité a estimé que le Portail devrait établir des partenariats et procéder au partage d'informations avec d'autres portails, initiatives et centres de contrôle/de gestion des catastrophes, organismes et organisations au niveau tant national que sous-régional et régional. Il a fait observer qu'il fallait élargir davantage la définition du concept d'intégration de la réduction des risques de catastrophe afin d'assurer la participation d'autres ministères compétents au processus de collaboration et de sensibilisation.

34. Les obstacles constituées par la langue et le manque de capacités ayant été mis en avant comme facteurs de limitation de la coopération régionale, le Comité s'est dit conscient de la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation pour promouvoir le Portail, renforcer sa base de partenariat et lui assurer des ressources, notamment financières, suffisantes.

35. Rappelant que son pays avait dû faire face aux conséquences d'une grave sécheresse en 2010 et avait reçu une assistance de plusieurs pays pour évaluer son action en la matière, le représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance de la prévision en temps voulu des sécheresses pour la région et les possibilités qu'offrait la coopération régionale pour atténuer les graves conséquences d'une sécheresse. La Fédération de Russie s'est dite prête à continuer à appuyer le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses et les autres grandes catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique, en partenariat avec la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Thaïlande. Elle fournirait notamment les toutes dernières images provenant du satellite de télédétection Meteor-M.

36. Le représentant de l'Afghanistan a remercié le secrétariat pour les services consultatifs fournis à son pays en vue de la mise au point du Plan national d'action stratégique pour la réduction des risques de catastrophe, qui avait été adopté par le Gouvernement afghan. La délégation afghane a invité le secrétariat à participer et à contribuer à la Conférence régionale destinée aux membres de l'Organisation de coopération économique qui serait accueillie par l'Afghanistan du 25 au 27 juillet 2011.

37. Le représentant de la Thaïlande a rappelé la création en 2005 du Fonds d'affectation spéciale régional pour les tsunamis grâce à un don initial de son gouvernement de 10 millions de dollars et aux contributions ultérieures en espèces et en nature versées par le Bangladesh, le Népal, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie. Le Fonds avait été récemment rebaptisé Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.

38. Le Comité s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de l'un des projets clefs financés par le Fonds, projet qui était devenu un organisme indépendant connu sous le nom de Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques (RIMES). Le RIMES soutenait le renforcement des capacités d'alerte rapide « de bout en bout » aux tremblements de terre et aux tsunamis dans 26 pays de la région Afrique-Asie. Le représentant de l'Inde a informé le Comité que son pays avait été élu à la présidence du Conseil exécutif du RIMES et que le Gouvernement indien fournirait des services d'experts pour la prévision des tsunamis et la fourniture d'information sur d'autres aléas dans le cadre de la structure du RIMES. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre de la République islamique d'Iran de faire part de son expérience et de donner une

formation à d'autres pays dans les domaines de la sismologie, de la tectonique active, des inondations et des systèmes d'information géographique.

39. Le Comité a été informé de la création par le Centre hydrométéorologique de la Russie du Centre climatologique pour l'Eurasie du Nord, centre climatologique régional multifonctionnel relevant de l'Organisation météorologique mondiale. Le Centre avait pour objectif d'améliorer la qualité des informations hydrométéorologiques fournies aux pays membres de la Communauté d'États indépendants, en particulier les prévisions à long terme, qui pouvaient être utilisées pour la réduction des risques de catastrophe. La délégation russe a encouragé le secrétariat à établir des relations de travail avec le Centre et à utiliser la documentation établie par ce dernier pour ses propres activités.

40. Le représentant du Bangladesh a accueilli avec satisfaction la collaboration établie entre le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et le Gouvernement bangladais. Il a informé le Comité que le Centre était en train d'élaborer deux nouveaux modules de formation sur le rôle des TIC dans la gestion des risques de catastrophe et dans l'adaptation aux changements climatiques, et avait organisé un cours régional de formation des formateurs sur les deux modules, qui avait eu lieu en République de Corée en février 2011. Il a également informé le Comité qu'à la suite de ce cours de formation, le Gouvernement bangladais avait organisé un atelier national sur les changements climatiques, les échanges de carbone et les TIC à l'intention de responsables du Ministère des sciences et des technologies de l'information et de la communication ainsi que du Ministère de l'environnement et des forêts, et qu'un autre atelier national était prévu en juillet 2011 pour des responsables d'autres ministères.

41. Le Comité a été informé des activités entreprises par le secrétariat en Asie centrale. En septembre 2010, un séminaire rassemblant des experts de la prévision et ayant pour but la mise au point d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe en Asie centrale, s'était tenu à Astana. Parmi les activités futures envisagées figurait un recueil des meilleures pratiques dans le domaine de la prévision en Asie centrale et une réunion de suivi en novembre 2011, qui se tiendrait à Baku toute de suite après une réunion du Groupe de travail sur le développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA). Il a été noté que le recueil servirait de contribution aux travaux du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité des typhons.

42. Le Comité s'est déclaré favorable à la publication conjointe par le secrétariat et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies du *Rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique* et au lancement de ce rapport lors de la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui devait avoir lieu à Yogyakarta (Indonésie) en octobre 2012.

43. Sachant qu'il était important de disposer de tous les moyens voulus pour établir le rapport, le Comité a approuvé la création d'un Conseil consultatif et d'un Comité de rédaction ainsi que les mandats respectifs de ces deux organes. Il a été convenu que le Conseil consultatif donnerait des orientations au Comité de rédaction sur un large éventail de questions, y compris le caractère approprié du

thème choisi, la disposition du contenu, le choix des auteurs principaux et des contributeurs, l'orientation future des travaux et la mondialisation des ressources nécessaires aux activités du Comité.

44. En ce qui concerne la composition du Conseil consultatif, le Comité s'est déclaré favorable à la participation volontaire de hauts fonctionnaires de pays qui avaient accueilli ou accueilleraient la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe ainsi que le pays hôte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Deux autres membres choisis parmi des pays du Pacifique et des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale seraient invités à y participer.

45. Selon le mandat du Comité de rédaction, celui-ci serait responsable de tous les aspects du travail associé au processus de publication du Rapport, y compris le choix du thème, la formulation du contenu, le choix des auteurs principaux, l'organisation des séances d'examen, le processus d'approbation, l'impression, le lancement et le calendrier général d'achèvement des travaux. Le Comité de rédaction soumettrait les principales questions liées à la publication du Rapport, par courrier ou lors des réunions organisées, au Conseil consultatif pour observations, lesquelles devraient être formulées dans un délai déterminé et seraient incorporées, le cas échéant. La version finale du rapport serait approuvée par le Conseil consultatif.

46. Le Comité s'est dit favorable à la gestion conjointe du Comité de rédaction par la CESAP et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Comité de rédaction serait composé principalement de fonctionnaires de la CESAP et de la Stratégie mais des personnalités pourraient être invitées à y participer. Il comprendrait deux rédacteurs, deux rédacteurs généraux, deux secrétaires, qui auraient les mêmes pouvoirs mais seraient responsables de chapitres différents. Les autres membres du Comité seraient désignés par eux mais ils bénéficieraient de l'égalité de représentation et auraient les mêmes pouvoirs.

47. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'exécution du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), s'agissant de la création du mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses. Il a été suggéré d'élargir le champ d'application du Mécanisme à d'autres grandes catastrophes telles que les inondations (notamment les inondations provoquées par les vidanges brutales de lacs glaciaires), en particulier aux fins de la planification préalable aux catastrophes, et des phases de la gestion des catastrophes concernant l'atténuation des effets et le relèvement après la catastrophe.

48. Le Comité a pris note avec satisfaction de la formation à l'utilisation des images satellitaires dispensées aux pays insulaires du Pacifique et a exprimé le souhait de voir le PRORESPACE répondre à l'objectif plus vaste qui avait été envisagé lors de sa création dans les années 90 en faisant désormais partie intégrante des activités principales de la CESAP en faveur d'un développement économique et social inclusif et durable.

**Point 7 de l'ordre du jour**

**Intégration des technologies de l'information et de la communication innovante dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe**

49. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CRD(2)/4 intitulé « Élargir la connectivité aux collectivités sinistrées en utilisant de manière novatrice les technologies de l'information et de la communication et les informations sur les catastrophes ».

50. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Népal, Pakistan et Thaïlande.

51. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a également fait une déclaration.

52. Le Comité a tiré profit des débats dirigés par quatre experts de haut niveau, à savoir M. Imran Iqbal, membre du Groupe de recherches sur les applications spatiales de la Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère du Pakistan (SUPARCO) et animateur de la table ronde; M. Adthaporn Singhawichai, Chef du Département de la prévention des catastrophes et de l'atténuation des effets des catastrophes du Ministère de l'intérieur de la Thaïlande; M. B.B. Singh, Conseiller sur les technologies de l'information et de la communication du Bureau national de gestion des catastrophes (NDMA) de l'Inde, et M. Sergey V. Cherkas, Chef de la Direction générale du Comité public international sur le Système aérospatial international de surveillance mondiale et Secrétaire exécutif du Comité international sur la mise en œuvre du Projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale.

53. M. Imran Iqbal a traité de l'emploi efficace des TIC et notamment des technologies spatiales, dans les opérations de réaction aux catastrophes. Depuis 2005, le Pakistan avait subi des séismes, des cyclones, des inondations et des glissements de terrain qui avaient fait des millions de victimes et provoqué des pertes économiques chiffrées en milliards de dollars. L'observation des situations de catastrophe au moyen de la télédétection par satellite avait aidé à obtenir des évaluations à jour et précise des dommages dans les zones sinistrées et à faciliter la planification et la coordination des secours. De même, à l'occasion du puissant séisme qui s'était produit dans le nord du Pakistan le 8 octobre 2005 et des inondations qui s'étaient prolongées durant plusieurs mois en 2010, les satellites de communications avaient assuré une connectivité vitale, et l'imagerie et les systèmes satellitaires d'information géographique avaient procuré des informations et des cartes qui avaient permis une plus grande efficacité dans les opérations d'assistance et de secours. Les organisations aux niveaux international, régional et national, comme le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, le Centre international pour le développement intégré des régions montagneuses (International Centre for Integrated Mountain Development), le United States Geological Survey, ainsi que des initiatives comme Sentinel Asia et la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » avaient procuré des images et des cartes à l'agence spatiale nationale pakistanaise à titre d'aide dans les périodes de catastrophe.

54. M. Adthaporn Singhawichai a expliqué comment les TIC innovatrices étaient utilisées pour réduire les risques de catastrophe en Thaïlande. Une campagne nationale pour la création d'une base de données sur les catastrophes, destinée à la gestion intégrée des situations de catastrophe, permettrait de rassembler des données normalisées au niveau des provinces qui seraient ensuite agrégées au niveau national. L'information ainsi recueillie servirait pour analyser l'intensité des catastrophes, pour l'alerte rapide, pour les évaluations des dommages et pour améliorer la préparation aux situations de catastrophe. Un mécanisme de partage des informations serait mis en place. Les problèmes à régler comprenaient la normalisation du mode de présentation des informations et l'obtention d'une participation locale à la création et à l'utilisation de la base de données. Les manques auxquels il fallait remédier concernaient les savoir-faire et les expériences des partenaires régionaux et internationaux, les études de cas sur les bonnes pratiques et les meilleures pratiques, et les conseils techniques.

55. M. B.B. Singh a indiqué que l'Inde avait substitué au modèle centré sur les activités de secours une approche holistique utilisant un système de gestion des catastrophes à la pointe du progrès et centré sur la technologie des communications et des informations numériques, système qui était intégré, multicouches, fiable et efficace. Les TIC faisaient partie intégrante de ce système, en particulier pour la connectivité du dernier maillon, afin d'améliorer l'alerte rapide au niveau des collectivités. Des niveaux optimums de redondance et de réserve étaient maintenus pour assurer l'efficacité du système. L'objectif général était de relier chaque village et de fournir des services fiables.

56. M. Sergey V. Cherkas a informé le Comité que le système IGMASS était un système de systèmes pour l'alerte rapide aux catastrophes, y compris celles qui pourraient avoir un rapport avec les météores, les astéroïdes et les débris spatiaux. Ce système avait pour vocation d'apporter une aide en cas de problèmes sociaux, économiques, sismiques, environnementaux et de sécurité géophysique, et de favoriser l'exploitation unifiée et collective des moyens d'information, de navigation et de télécommunications pour régler les problèmes humanitaires par la fourniture de services comme le télé-enseignement et la télémédecine. Au cours des deux dernières années, le système IGMASS était passé du stade de l'étude scientifique à celui d'un système de systèmes opérationnel dans le cadre d'une vaste coopération internationale.

57. Le Comité, tout en exprimant sa profonde préoccupation au sujet des menaces créées par les catastrophes naturelles, a mis en relief le rôle critique joué par les TIC, notamment en matière de technologie spatiale, dans les différentes phases de la réduction des risques de catastrophe et de la réaction aux situations de catastrophe. Les communications utilisant les technologies spatiales jouaient un rôle vital quand les systèmes de communication terrestres étaient détruits ou mis hors d'usage à la suite d'une catastrophe. Les communications par message-texte et par téléphone mobile au moyen des satellites étaient aussi très utiles au stade de l'alerte rapide et pour aider dans les opérations de sauvetage et de secours.

58. Le Comité a noté qu'il était important de continuer à fournir aux pays qui en avaient besoin des services de renforcement des capacités et de formation à l'usage des TIC, y compris l'information au moyen des techniques spatiales.

59. Plusieurs délégations ont décrit au Comité les progrès accomplis par leur gouvernement dans l'application des activités de gestion des risques de catastrophes comme la création de centres de gestion des catastrophes, la préparation, les plans de d'intervention et de relèvement, le stockage des données et la normalisation. Ils l'ont informé des problèmes et des besoins qui existaient dans leur pays.

60. Un certain nombre de représentants ont exprimé leur appui à la création d'une plate-forme régionale Asie-Pacifique pour les capacités de communication au sujet des catastrophes qui serait consacrée spécialement aux communications en cas d'urgence, conformément à la recommandation faite antérieurement par le Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC à sa quatorzième réunion. Le Comité a pris note des vues exprimées par certaines délégations selon lesquelles le secrétariat devrait prendre des dispositions concrètes pour créer une telle plate-forme en coopération avec les membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC, notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Télécommunauté Asie-Pacifique. Une délégation a estimé que cette initiative avait besoin d'être discutée davantage. Une autre délégation a demandé que le secrétariat organise une réunion intergouvernementale pour permettre aux États membres d'examiner cette initiative plus à fond.

61. Le Comité a jugé opportune la convocation du Forum régional Asie-Pacifique sur un mécanisme de coopération pour les communications d'urgence et la réduction des risques de catastrophes qui devait se tenir du 8 au 10 juillet 2011 en Mongolie et qui était organisé par l'UIT en coopération avec l'Administration de l'information, des communications, de la technologie et des postes de Mongolie et avec le secrétariat. Tout en relevant que les activités du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable (RESAP) avaient apporté une contribution au Mécanisme régional de coopération sur la surveillance des catastrophes et l'alerte rapide, particulièrement pour la sécheresse, certaines délégations ont déclaré qu'il fallait élargir le champ du Programme et l'intégrer au programme du secrétariat pour le développement inclusif et durable.

62. À la suite du séisme et du tsunami récents au Japon, le représentant du Japon a exprimé ses remerciements à la Chine, aux États-Unis d'Amérique, à l'Inde, à la République de Corée et à la Thaïlande qui avaient fourni des données d'observation satellitaire par différentes voies dont le programme Sentinel Asia. Le Comité s'est félicité d'une exposition sur les applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophes organisée par l'Agence d'exploration spatiale japonaise à l'intention du Comité.

63. Le Comité a exprimé son soutien aux activités du Dispositif régional d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie (RIMES), du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement (CAPFTIC), du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes (ADPC) et du Centre asiatique de prévention des catastrophes (ADCR).

64. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la coopération internationale jouait un rôle central dans la réduction des risques de catastrophe. Il a exprimé un ferme appui en faveur des projets comme le programme IGMASS. Le Comité a été informé de la mise en service d'un numéro de

téléphone unique et uniforme (le système 112) pour recevoir tous les appels d'urgence, en cours d'usage dans des zones pilotes, qui serait déployé dans l'ensemble de la Fédération de Russie à l'échéance de 2017. Le Comité a été informé également que le Système mondial de navigation par satellite (GLONASS) serait disponible en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a noté que les programmes de renforcement des capacités humaines et institutionnelles du CAPFTIC sur l'usage des TIC au service du développement socioéconomique, spécialement par l'intermédiaire de son programme phare, l'Académie axée sur les TIC à l'intention des responsables du secteur public qui avait été déployé dans 19 pays de la région. Le Comité a aussi pris note de l'initiative lancée par le CAPFTIC pour établir deux nouveaux modules de formation au titre de ce programme. Ces modules portaient sur le rôle des TIC pour la gestion des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques, conformément aux recommandations faites par le Comité à sa première session. Le Comité a pris note en outre des activités du Centre pour organiser la formation régionale et sous-régionale des instructeurs pour les nouveaux modules et pour constituer une collection d'études de cas afin de renforcer le partage des connaissances.<sup>3</sup>

65. Le représentant du Cambodge a remercié le CAPFTIC d'avoir noué des relations de travail étroites avec les États membres. Son gouvernement appuyait fermement le programme du Centre en huit modules de formation aux TIC au service du développement. Ce programme aidait les décideurs publics à prendre les décisions stratégiques. Le représentant a relevé que la mise au point de deux nouveaux modules du programme portant sur l'usage des TIC pour les besoins de la gestion des risques de catastrophe, pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et pour le développement durable répondait à l'attente des demandeurs de services. Il a remercié le CAPFTIC d'avoir organisé une formation régionale des instructeurs au sujet des deux modules en février 2011 ; elle avait été suivie par des participants venus du Cambodge. Il a signalé aussi que son gouvernement prévoyait d'utiliser ces modules dans l'avenir. D'autres délégations ont exprimé de même leurs remerciements pour les efforts faits par le Centre pour établir les deux nouveaux modules.

66. Le Comité a été informé de l'ouverture du nouveau bureau du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) à Beijing et des activités à venir. Il a encouragé les États membres à utiliser les applications des techniques spatiales pour la réduction des risques de catastrophes.

#### **Point 8 de l'ordre du jour**

#### **Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe**

67. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les travaux du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/CDR(2)/5).

68. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Afghanistan, Bangladesh, République de Corée et Thaïlande.

---

<sup>3</sup> Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 10.

69. Le représentant de la république de Corée a exprimé ses remerciements pour les travaux du Comité des typhons CESAP/OMM. Il a informé le Comité que son gouvernement exécutait un projet intitulé « Typhoon Committee Disaster Information System » qui était un système d'information sur les catastrophes basé sur le Web, opérant dans le cadre du Groupe de travail de la réduction des risques de catastrophes de ce Comité et qui avait pour objectif d'évaluer à l'avance les dommages que causerait un typhon à partir de la trajectoire projetée du typhon et des données sur les dommages connus historiquement au moyen du Système d'information géographique.

70. Le représentant de la Thaïlande a informé le Comité que son pays était le seul État membre qui était membre à la fois du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et du Comité des typhons CESAP/OMM. Il a demandé au secrétariat de continuer à soutenir les activités de ces deux organes, en particulier le renforcement des capacités dans le cas du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

**Point 9 de l'ordre du jour**  
**Examen de l'orientation future du sous-programme**

71. Le secrétariat a présenté un aperçu du cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 du sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe, qui a servi de base à l'élaboration du programme de travail pour le sous-programme concernant la même période biennale. En réponse à une observation d'une délégation, le secrétariat a fourni des précisions sur le cycle de la planification du cadre stratégique et du programme de travail pour la période biennale 2014-2015.

72. Les délibérations et les recommandations du Comité au titre des points 4 à 8 de l'ordre du jour serviraient de base à l'élaboration du cadre stratégique et du programme de travail pour 2014-2015.

**Point 10 de l'ordre du jour**  
**Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session**

73. Le représentant du Japon a informé le Comité que son Gouvernement envisageait de parrainer, à la soixante-huitième session de la Commission, un projet de résolution provisoirement intitulé « Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017) ». Le projet de résolution demanderait de redoubler les efforts aux niveaux national, sous-régional et régional pour développer la contribution des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique dans les domaines de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, et la période concernée débuterait le premier jour de la Semaine mondiale de l'espace en 2012 (le 4 octobre). Le Gouvernement prévoyait de diffuser le premier projet à la deuxième session du Comité de l'environnement et du développement.

**Point 11 de l'ordre du jour****Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité**

74. Le secrétariat a proposé que la troisième session du Comité se tienne à Bangkok en mai ou juin 2013. La délégation indonésienne a proposé que la date de la session soit choisie de manière à ne pas coïncider avec la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendrait probablement en mai ou en juin 2013.

**Point 12 de l'ordre du jour****Questions diverses**

75. La délégation indonésienne a informé le Comité de la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui devrait se tenir à Yogyakarta (Indonésie) du 15 au 19 octobre 2012, ajoutant que le thème principal de la Conférence serait en principe « Le renforcement des capacités locales pour la réduction des risques de catastrophe ».

## **II. Organisation de la session**

### **A. Ouverture, durée et organisation**

76. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa deuxième session à Bangkok du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

77. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP, dans son allocution de bienvenue, a noté que la région Asie-Pacifique avait connu une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes d'une ampleur sans précédent qui n'avaient pas seulement causé des dommages économiques immédiats, mais qui avaient un impact durable sur le développement humain. Il a souligné l'importance que revêtait le fait de redoubler d'efforts en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement, alors que les catastrophes avaient des répercussions qui dépassaient largement le cadre des économies qui en étaient directement victimes. Il a réaffirmé que la CESAP représentait une plateforme d'échange de connaissances et de promotion du renforcement des capacités permettant de relever les défis posés par les catastrophes à la réalisation du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

78. Le Vice-Ministre thaïlandais des affaires étrangères, M. Suangsan Jamornchan, a noté dans son allocation d'ouverture que la session du Comité arrivait à point nommé, alors que la région Asie-Pacifique continuait de pâtir de façon disproportionnée des catastrophes naturelles. Il a ajouté que son propre pays avait récemment subi de graves inondations et tempêtes tropicales, et il a insisté pour que l'impact des catastrophes naturelles sur le développement économique et sociale ne soit pas négligé. Il s'est félicité de la publication du *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes* et a exprimé le soutien de la Thaïlande à sa deuxième livraison à paraître en 2012.

79. Le Président du Comité a demandé à M. Shoichi Hasegawan, Directeur général adjoint du Secrétariat pour la gestion des catastrophes (Japon), de présenter un exposé spécial sur l'expérience acquise et les enseignements tirés au lendemain du tremblement de terre et du tsunami qui avaient frappé son pays le 11 mars 2011. Dans son exposé, le Directeur général adjoint a informé le Comité

que l'impact le plus dévastateur avait été causé par le tsunami, qui s'était soldé par la mort et la disparition de plus de 23 000 personnes et par l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Après la catastrophe, le gouvernement avait rapidement établi un centre d'intervention d'urgence. Les pouvoirs publics à tous les niveaux, les entreprises privées et les bénévoles avaient contribué à l'effort de secours et de relèvement, avec le généreux soutien de près de 160 pays et de plus de 40 organisations internationales. Le gouvernement avait adopté de nouvelles lois et mis en place le Conseil de la reconstruction pour élaborer un projet de reconstruction.

## B. Participation

80. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palau, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

81. Ont également participé à la session les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de l'Espagne, de la République tchèque et de la Roumanie.

82. Les représentants des organismes suivants des Nations Unies étaient représentés : Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Bureau des affaires spatiales ; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; et Secrétariat interinstitutions des Nations Unies de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

83. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation mondiale de la santé ; et Union postale universelle.

84. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ; Banque asiatique de développement ; et Commission du Mékong.

85. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Centre asiatique pour la prévention des catastrophes et Organisation internationale islamique de secours (Ligue islamique mondiale).

86. Étaient également représentés : l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale ; le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ; le Centre japonais des technologies télédétectionnelles ; le Comité international sur la mise en œuvre du projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale ; la Direction générale pour l'aide humanitaire et la protection civile (Commission européenne) ; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; l'Institut asiatique de

technologie ; l'Organisation internationale de normalisation ; le Réseau asiatique pour la réduction des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe ; et la Société asiatique de réassurance.

87. La session a réuni au total 67 représentants des membres et membres associés de la CESAP et 52 représentants d'autres organisations.

### C. Élection du bureau

88. Le Comité a élu le bureau suivant :

- a) Président :  
M. Sangman Jeong (République de Corée).
- b) Premier Vice-Président :  
S.E. M. Hassan Ghadami (République islamique d'Iran).
- c) Vice-présidents :  
M. Mohamed Thajudeen (Malaisie) ;  
M. Loti Yates (Îles Salomon).
- d) Rapporteur :  
M. Masni Eriza (Indonésie).

### D. Ordre du jour

89. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux.
5. Application du Cadre d'action de Hyogo.
6. Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.
7. Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
8. Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

90. Dans le cadre de la table ronde réunie au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Comité a décidé de ne pas inclure les documents d'information intitulés « Green growth approach: experiences in mainstreaming disaster risk reduction and climate change adaptation » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/6) et « Climate change and disaster risk reduction: the role of trade and investment » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/7). Il a mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les documents où figurent d'une manière ou d'une autre des questions à soumettre au Comité soient présentés sous la forme de documents de pré-session pour le Comité et traduits dans les quatre langues officielles de la CESAP.

---